

Rapport du Budget Primitif 2026





Un budget 2026 élaboré dans un contexte économique et institutionnel incertain

Le budget 2026 a été, comme chaque année, élaboré en décembre, afin de donner aux services la visibilité nécessaire à un bon fonctionnement dès le 1^{er} janvier. Cette préparation s'est faite sur la base du projet de loi de finances alors en discussion devant les parlementaires. Toutefois, au regard de l'incertitude financière et de l'instabilité institutionnelle actuelles, il est plus que probable que ce projet de budget ne soit pas adopté en l'état par le Parlement.

Néanmoins, la Ville a, de nouveau, prudemment fait le choix de prendre en compte les mesures les plus significatives dans son propre budget, des ajustements pouvant intervenir, comme en 2025, en cours d'année, à l'occasion d'une modification budgétaire (décision modificative ou budget supplémentaire).

Ainsi, après la baisse de 11,2 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités intervenue entre 2013 et 2017, qui a eu pour conséquence une perte de plus de 30 M€ de ressources pour la Ville entre 2014 et 2025, les principales mesures du projet de loi de finances pour 2026 en cours de discussions parlementaires pourraient priver la ville de près de 1,7 M€ en 2026. Ces mesures ont été largement détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté il y a un moins d'un mois : intensification du mécanisme dit du « DILICO », poursuite de la hausse du taux de CNRACL, baisse des compensations fiscales, suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

En parallèle, les recettes de fonctionnement, qui s'annonçaient moins dynamiques en 2026 (revalorisation des bases fiscales plus faible, reprise incertaine des DMTO), bénéficient toutefois d'une attribution inattendue au titre du FPIC (0,8 M€).

Au final, la capacité d'épargne progresse de + 1,3 M€ par rapport au BP 2025.



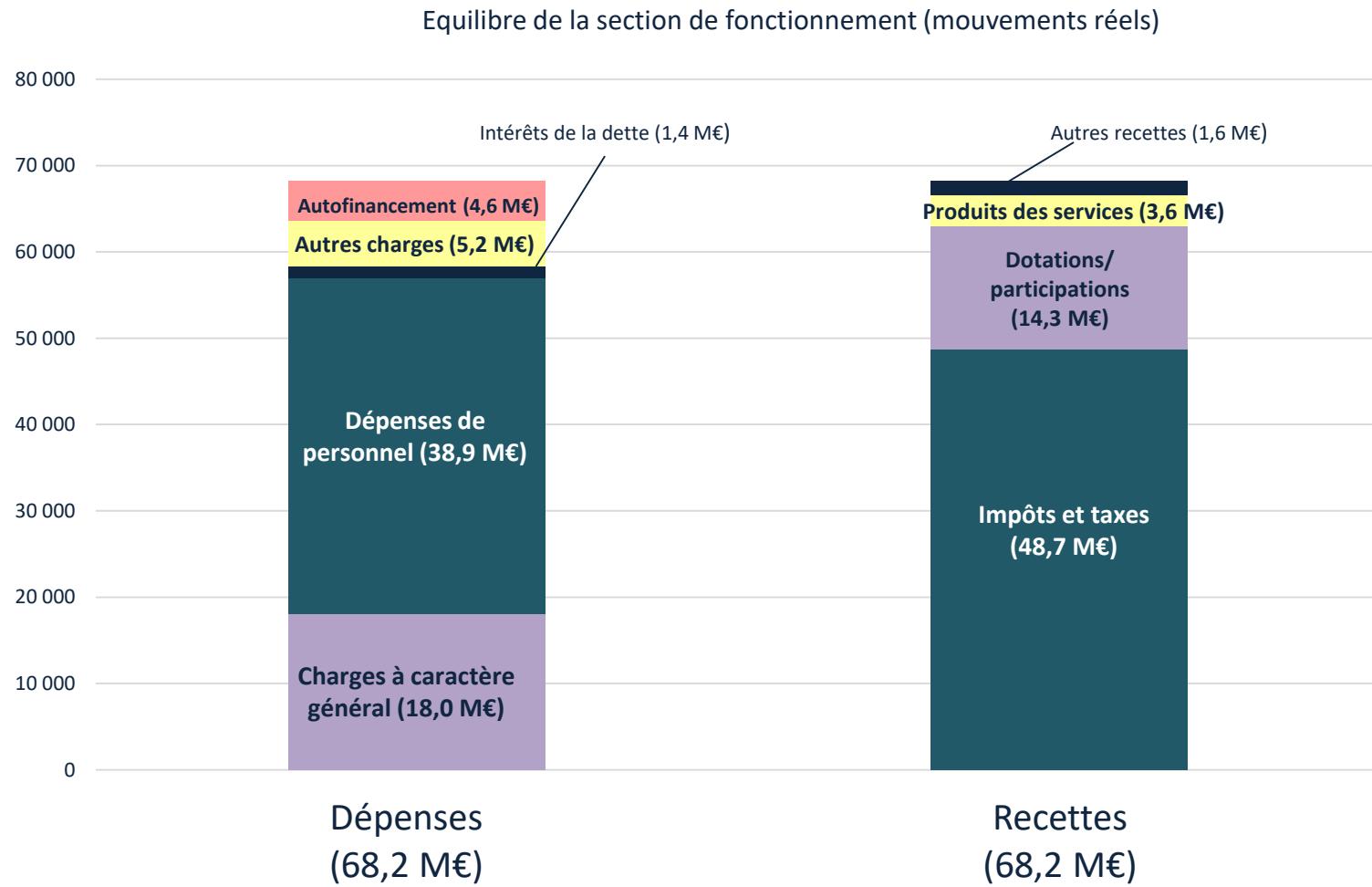
Un Budget primitif 2026 qui réaffirme les axes majeurs de la majorité municipale

Le budget primitif 2026 traduit les orientations budgétaires présentées dans le rapport d'orientations budgétaires fin novembre :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale,
- Consolider le désendettement réalisé depuis 2014,
- Préserver l'épargne, tout en intégrant prudemment à ce stade les pertes de ressources liées aux principales mesures du PLF encore en cours d'élaboration
- Maintenir les services publics,
- Poursuivre la réalisation des investissements en faveur de la réussite scolaire, de la sécurité et de la préservation du cadre de vie, sans dégrader la dette.



L'équilibre de la section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement du BP 2026

| Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) | BP 2026 | Evolution/BP25 |
|---|---------------|----------------|
| Charges à caractère général (011) | 18 024 | + 12 |
| Charges de personnel (012) | 38 935 | + 420 |
| Atténuations de produits (014) | 1 305* | - 376 |
| Autres charges de gestion (65) | 3 792 | + 77 |
| S/s-total dépenses de gestion courante | 62 056 | + 133 |
| Charges financières (66) | 1 400 | - 200 |
| Charges spécifiques (67) | 50 | - |
| Dotation aux provisions (68) | 100 | - |
| Total | 63 606 | - 67 |

(*) Dont prélèvement au titre du « DILICO 2 » prévu par le PLF 2026 (1 M€)



Des dépenses de fonctionnement qui restent maîtrisées

Avec 63,6 M€ au BP 2026, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) demeurent stables.

La progression des charges de personnel est directement liée à poursuite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (+ 0,4 M€) prévue par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Par ailleurs, la Ville reconduit une enveloppe d'1 M€ en cas de prélèvement au titre du « DILICO », qui est toutefois moindre que celle qui était attendue au moment du vote du budget 2025 (- 0,4 M€).

La réduction continue du stock de dette entraîne une nouvelle diminution des frais financiers (- 0,2 M€).

Les autres charges courantes (chapitre 011 et 65) progressent globalement d'à peine + 0,1 M€.

Enfin, les subventions aux associations sont maintenues, tout comme celle au CCAS.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui affichent une légère diminution (- 0,1 %) en 2026 pour atteindre 1 156 €/habitant, restent ainsi très inférieures à la moyenne des communes de la strate*.

(*) En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 708 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).



Les recettes de fonctionnement du BP 2026

| Recettes réelles de fonctionnement (en K€) | BP 2026 | Evolution/BP25 |
|---|---------------|----------------|
| Atténuations de charges (013) | 75 | + 15 |
| Produits des services (70) | 3 592 | + 68 |
| Impôts et taxes (73, sauf 731) | 6 387 | + 783 |
| Fiscalité locale (731) | 42 345 | + 425 |
| Dotations et participations (74) | 14 299 | - 88 |
| Autres produits de gestion courante (75) | 1 425 | + 48 |
| S/s-total recettes de gestion courante | 68 123 | + 1 251 |
| Produits financiers (76) | 0 | - 10 |
| Produits spécifiques (77) | 0 | - |
| Reprise de provisions (78) | 100 | - |
| Total | 68 223 | + 1 241 |



Des recettes de fonctionnement qui progressent malgré tout

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2026 atteignent 68,2 M€, en progression de + 1,3 M€ par rapport au budget précédent.

Cette hausse tient pour l'essentiel (+ 0,8 M€) à l'évolution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC - (l'ensemble intercommunal auquel appartient la Ville y étant de nouveau éligible depuis 2025) et, dans une moindre mesure, à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales attendue aux alentours de + 1 % seulement (après + 1,7 % en 2025). Elle ne pourrait rapporter qu'à peine plus de 0,4 M€ de recettes supplémentaires.

Malgré la reprise observée en 2025, la prévision de recettes de DMTO a été prudemment maintenue à 1,5 M€, dans un contexte d'incertitude généralisée, qui pourrait venir freiner les transactions immobilières.

Le PLFI 2026 ayant par ailleurs confirmé que la DGF ne serait toujours pas indexée sur l'inflation, les prévisions de recettes ont donc été ajustées au regard des montants réellement perçus en 2025, en intégrant une potentielle diminution de la part forfaitaire, si un nouvel écrêtement devait être adopté dans la Loi de finances définitive.

Ainsi, avec 180 €/habitant, la DGF de la Ville de Chelles demeure inférieure (- 21 %) aux autres communes de la strate (229 €/habitant en 2024).

Enfin, les allocations versées en compensation des exonérations fiscales instituées par l'Etat pourraient être réduites de 170 K€ au regard de la diminution annoncée (- 25 %) de la compensation relative à la taxe foncière sur les établissements industriels.

Au final, les recettes réelles de fonctionnement, qui ne représentent que 1 240 €/habitant, très loin derrière la moyenne des communes de la strate *, progressent ainsi de + 1,8 % de BP à BP.

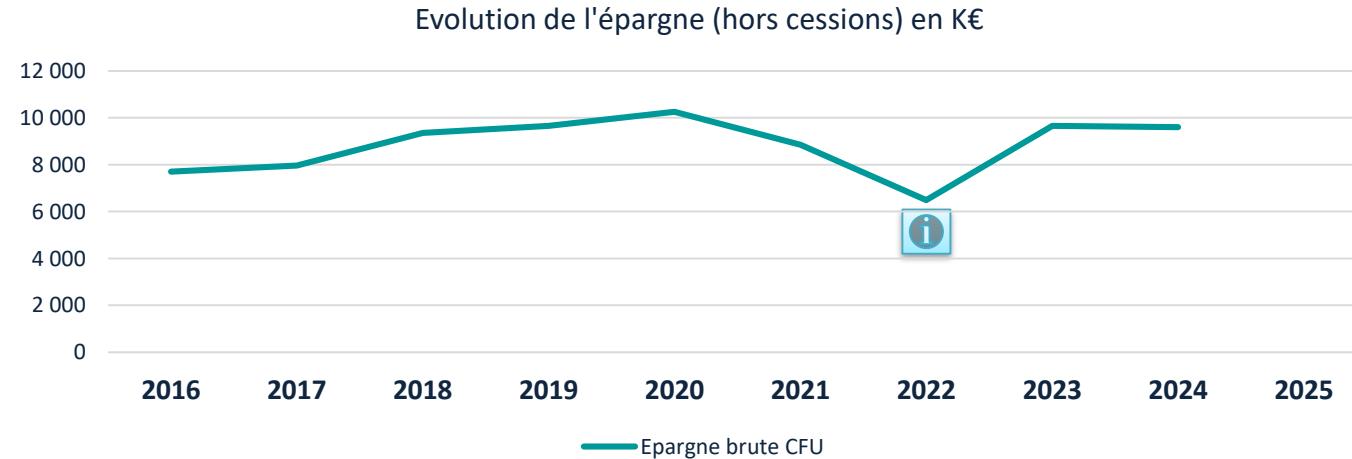
(*) En 2024, les recettes de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 860 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>), soit 32 % de plus que la Ville de Chelles.



Une épargne préservée

Malgré l'impact projeté des mesures du PLFI sur le budget 2026 (contribution au « DILICO 2 », gel de la DGF, réduction des compensations fiscales, suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, hausse du taux de cotisation CNRACL) et une faible revalorisation des bases fiscales, la Ville parvient à maintenir et même améliorer sensiblement son épargne (+ 1,3 M€).

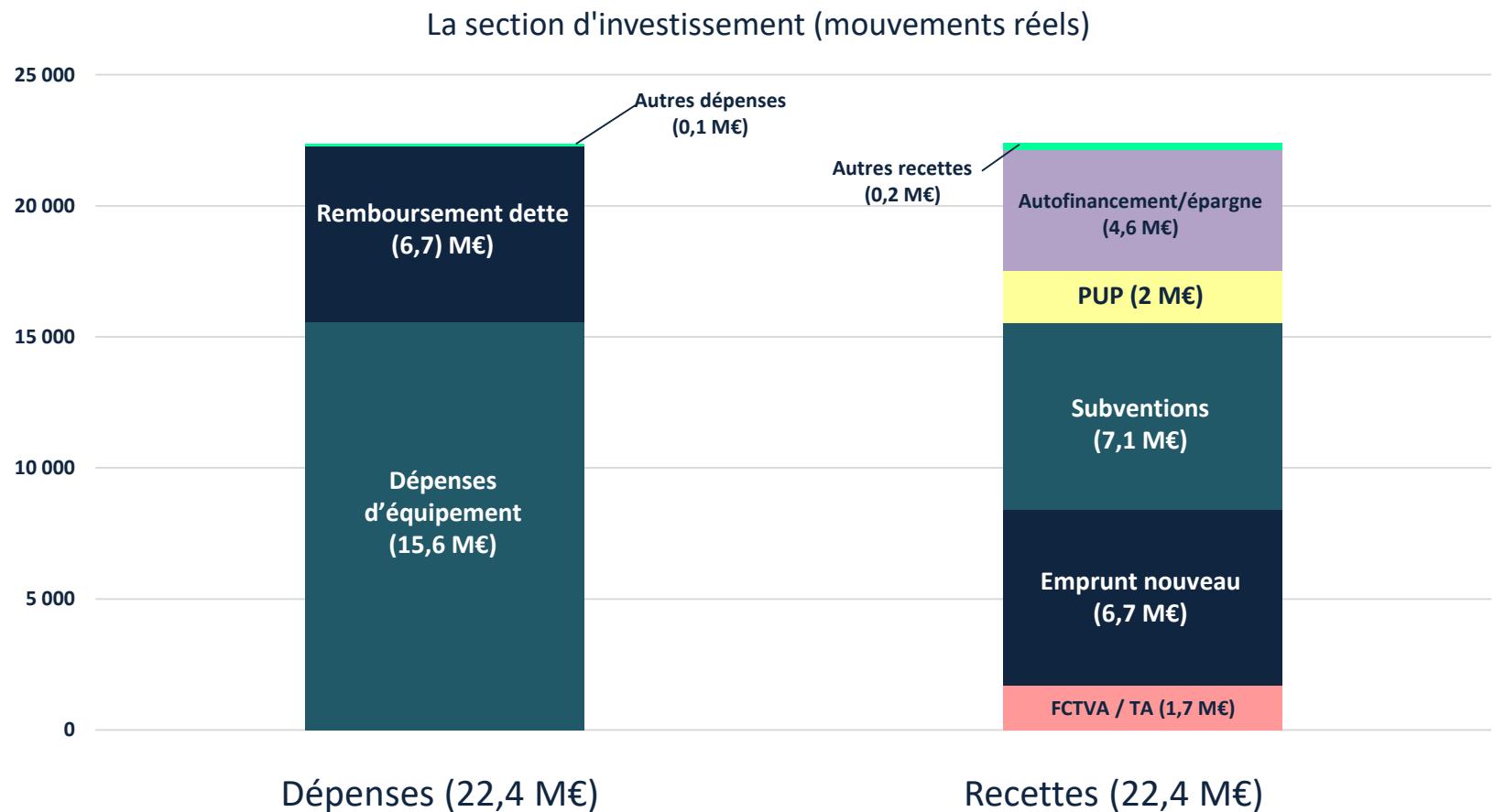
L'épargne réelle, qui sera constatée lors de l'adoption du compte de résultat définitif (CFU), devrait d'ailleurs être meilleure que l'épargne projetée au moment de la prévision budgétaire initiale, qui reste prudente eu égard au contexte largement incertain.



Si en 2022 l'épargne avait été particulièrement impactée par le contexte macro-économique (explosion des prix de l'énergie, inflation généralisée, hausse de + 3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022, remontée des taux d'intérêts bancaires), les mesures de compensation (« filet de sécurité », revalorisation des bases fiscales sur l'inflation) se sont réellement traduites dans l'exercice 2023. Sans ce décalage, le décrochage apparent de l'épargne aurait été limité en 2022, tout comme la hausse observée en 2023.



L'équilibre de la section d'investissement



Des dépenses d'équipement maintenues à un haut niveau

| Les dépenses d'équipement du BP 2026 | (En K€) |
|--|---------------|
| Extension de l'école Lise London | 4 000 |
| Travaux d'accessibilité écoles Bickart/Chappe/Dr Roux | 1 700 |
| Réhabilitation Maison pour tous du Mont-Chalâts | 840 |
| Vestiaires rugby complexe sportif Maurice Grouselle | 575 |
| Vidéo-protection | 300 |
| Mise en accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics | 180 |
| Requalification voiries cité cheminote | 2 000 |
| Participation ZAC Centre gare | 425 |
| Dotation annuelle travaux/équipement (tous bâtiments et espaces publics) | 5 555 |
| Total | 15 575 |



Des dépenses d'équipement maintenues à un haut niveau

Avec près de 15,6 M€ budgétés, la Ville **maintient en 2026 son volume d'investissement**, conforme aux principaux axes structurants du programme de la majorité (réussite scolaire, préservation du cadre de vie, renforcement de la sécurité).

La réussite scolaire des jeunes Chellois sera une nouvelle fois au cœur des priorités de ce nouveau budget. En effet, au-delà de l'enveloppe dédiée aux travaux de gros entretien et de renouvellement de l'équipement de ses écoles et centres de loisirs, 4 M€ seront consacrés à l'extension de l'école Lise London, ou encore 1,7 M€ pour des travaux d'accessibilité des écoles Claude Chappe, Dr Roux et Alexandre Bickart, cette dernière faisant également l'objet d'une rénovation énergétique conséquente préfinancée sur le budget 2025.

Une enveloppe de 0,6 M€ sera par ailleurs consacrée à la rénovation des vestiaires du terrain de rugby du complexe sportif Maurice Grousselle, tout juste doté de nouveaux équipements (terrain synthétique, piste d'athlétisme, terrain de basket 3x3 et terrain de futsal extérieur, éclairage public).

L'année 2026 sera d'autre part marquée par l'achèvement du nouveau musée Alfred Bonno, relocalisé dans les anciens locaux de la bibliothèque Georges Brassens. Cette opération estimée à près de 4 M€, aura bénéficié de subventions très conséquentes des partenaires institutionnels de la Ville (Département (1 M€), Région (500 K€) et Etat (750 K€)), pour un coût net d'à peine plus d'1 M€, une fois récupérée la TVA, via le FCTVA.

Au menu également de ce budget 2026, la requalification de la « maison pour tous » du Mont Chalâts (0,8 M€), opération financée par la Région à hauteur de 350 K€ dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional 2023-2025.

Du côté du cadre de vie, l'année 2026 verra l'achèvement de la requalification de l'avenue des Sciences, opération qui aura bénéficié de près de 2 M€ de subventions diverses (DSIL, CAR, FAC), en même temps que se poursuivront les travaux de réhabilitation des voiries du quartier des Arcades fleuries/Cité cheminote, en lien avec la requalification du quartier par ICF la Sablière, opération intégralement financée par les opérateurs à travers le dispositif du Plan Urbain Partenarial. La Ville poursuivra par ailleurs ses travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics.

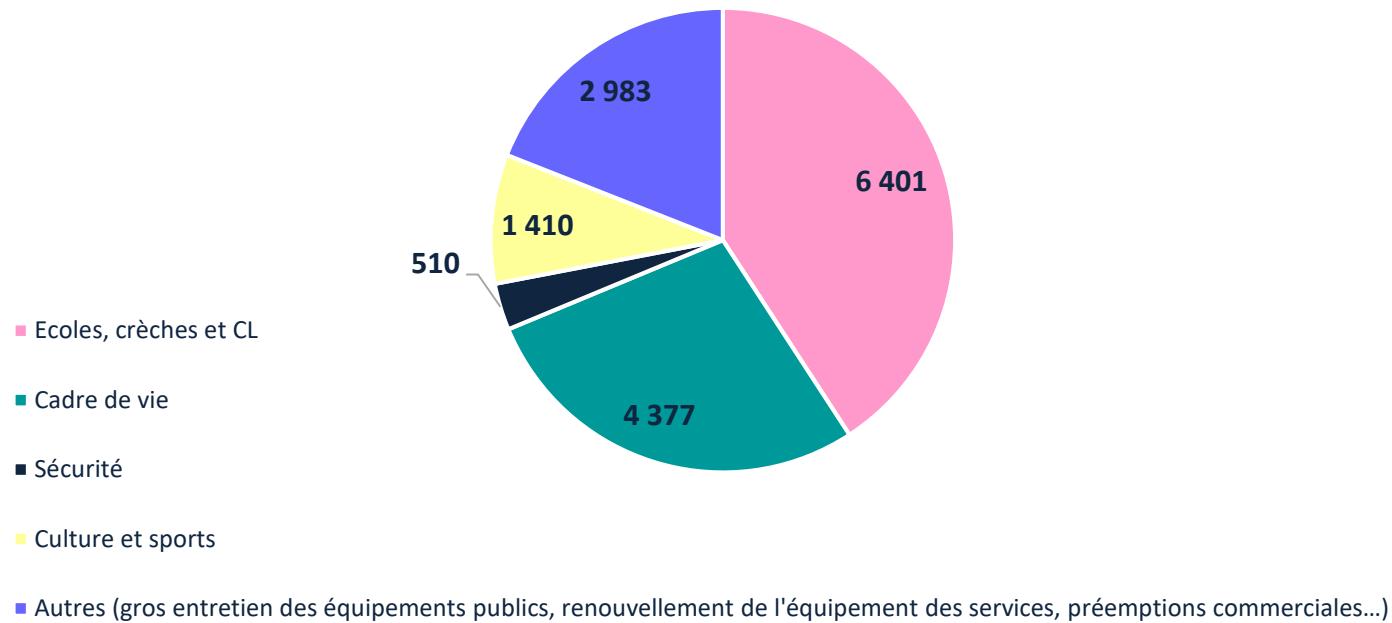
La Ville continuera d'étendre en 2026 son réseau de vidéo-protection avec l'implantation de nouvelles caméras, et sa Police municipale sera dotée de moyens et d'équipements renforcés.

Enfin, la Ville poursuivra, quand cela pourrait s'avérer nécessaire, sa politique de préemption de locaux commerciaux pour préserver l'offre commerciale en centre-ville.



La réussite éducative, priorité des investissements du budget 2026

Les dépenses d'investissement du BP 2026 (données en K€)



Avec 6,4 M€, la majeure partie du budget d'investissement 2026 sera consacrée aux équipements scolaires et périscolaires, réaffirmant ainsi la réussite éducative comme première des priorités de la majorité municipale. Avec près de 4,4 M€, le cadre de vie représentera un peu plus du quart des investissements 2026, sans oublier la sécurité (0,5 M€), ainsi que les équipements sportifs et culturels (1,4 M€).

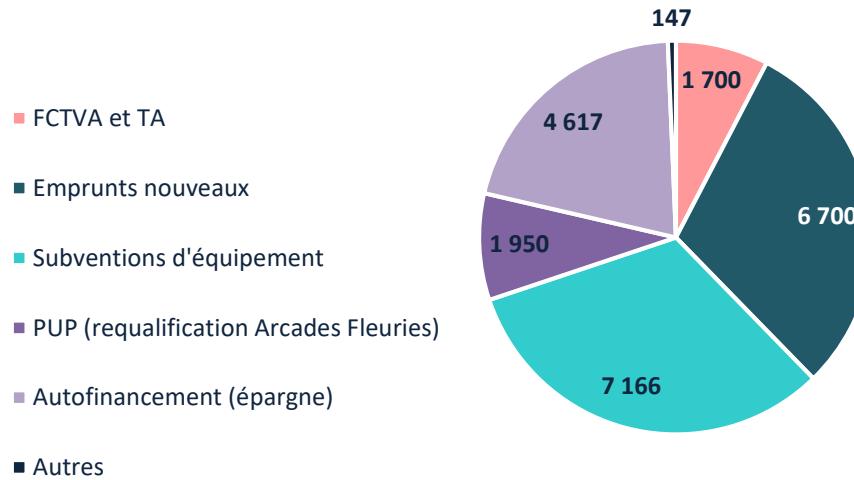
Le financement des investissements 2026

Au delà de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la Ville financera ses investissements en 2026 par :

- La récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (1,6 M€),
- La taxe d'aménagement (0,1 M€),
- Les subventions conséquentes (7,2 M€) obtenues auprès de ses partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, SPL...), en particulier celles déjà notifiées pour l'extension de l'école Lise London, ou encore celles obtenues dans le cadre du Contrat d'aménagement régional (CAR)
- Le dispositif du PUP s'agissant de la requalification du quartier des Arcades fleuries et de la cité Cheminote

Le besoin de financement des investissements 2026 à couvrir par la souscription d'emprunt nouveau est estimé à 6,7 M€, soit un montant équivalent aux emprunts que la Ville remboursera en 2025 (6,7 M€). La Ville financera ainsi ses investissements 2026 sans endettement supplémentaire.

Le financement des investissements 2026 (en K€)

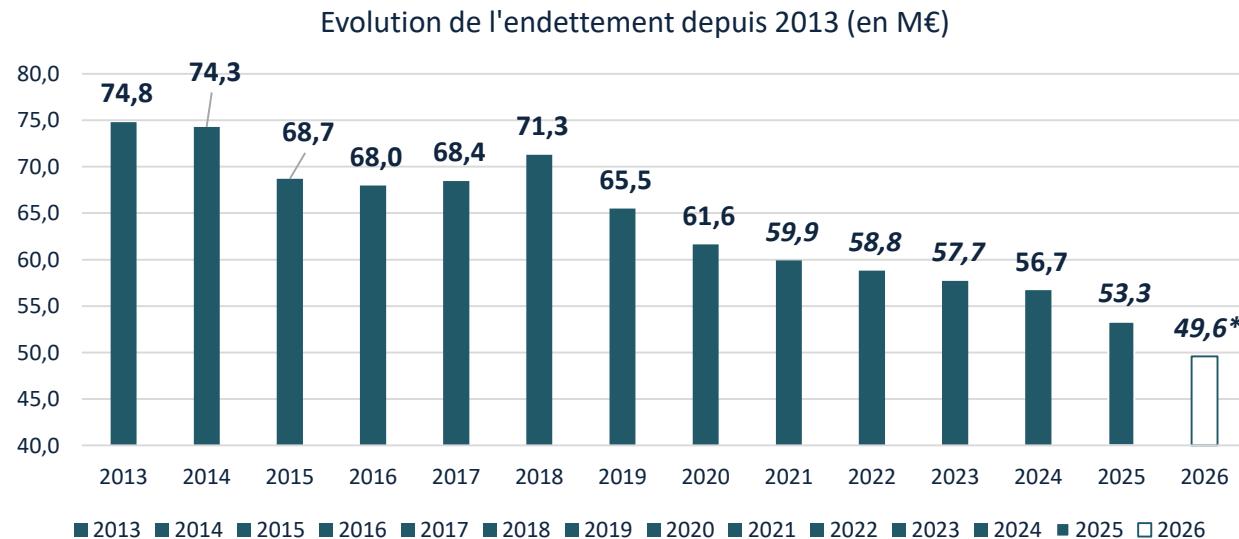




La Ville consolidera en 2026 le désendettement amorcé dès 2014

Avec un recours à l'emprunt au maximum équivalent au stock de dette qu'elle remboursera en 2026, la Ville consolidera le désendettement initié dès 2014. Une fois mobilisés les 3 M€ souscrits fin 2025, le niveau d'endettement redescendra en deçà des 50 M€ au 31 décembre 2026, **soit plus de 25 M€ de désendettement depuis 2014.**

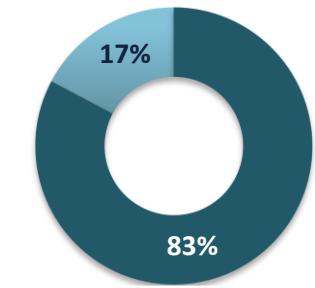
En souscrivant fin 2025 son dernier emprunt à taux fixe, la Ville, qui ne détient plus aucun produit structuré, sécurise encore un peu plus son portefeuille de dette, qui comporte désormais un peu plus de 83 % de taux fixe avec des emprunts classés en totalité 1A, « produits non risqués », selon la charte de bonne conduite « Gissler ».



(*) Projection intégrant l'emprunt de 3 M€ souscrit fin 2025, qui ne sera mobilisé qu'en 2026.

Répartition de l'encours de dette projeté au 31/12/2025

- emprunts à taux fixe
- emprunts à taux variable (dont emprunts indexés sur Livret A)



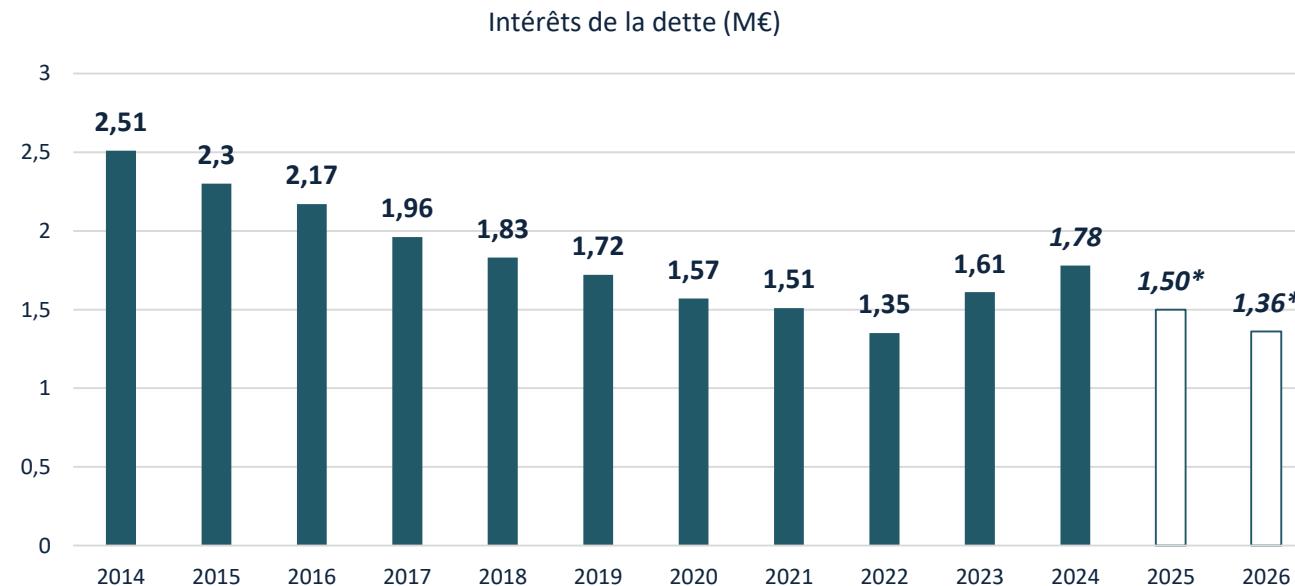


Des frais financiers à nouveau en baisse en 2026

La remontée rapide des taux d'intérêts depuis 2022 a fait logiquement progresser les charges financières en 2023 et 2024. Ces dernières baissent de nouveau depuis 2025, à la faveur de la diminution du stock de dette, accentuée depuis 2024.

Les charges financières 2026 devraient ainsi s'établir, en fonction de l'évolution des taux et du rythme de consolidation du nouvel emprunt souscrit fin 2025, aux alentours d'1,3 M€.

Au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette de la Ville atteint 2,7%.



(*) Estimations



Conclusion

La politique menée par la municipalité depuis 2014 aura permis, malgré les crises successives, les difficultés conjoncturelles et le désengagement de l'Etat envers les collectivités, de redresser structurellement les équilibres financiers de la Ville (réduction d'un tiers de la dette, maîtrise des dépenses de fonctionnement, préservation de l'épargne).

Cette bonne gestion a permis de faire face aux crises successives traversées depuis 2020. Toutefois, le budget de l'Etat en cours d'élaboration pourrait intégrer de nouvelles contributions durables imposées aux collectivités pour redresser rapidement la trajectoire des finances publiques au niveau national (qui se sont très fortement dégradées) et dont les principales ont été prudemment intégrées à hauteur d'1,7 M€ dans le budget 2026 de la Ville de Chelles.

Cette nouvelle contrainte, qui coïncide avec une moindre dynamique des recettes locales (revalorisation plus faible des bases fiscales, redressement incertain des DMTO) mettra, si elle devait s'inscrire dans la durée, nécessairement à mal l'épargne des collectivités.

Dans cet environnement dégradé et incertain, la municipalité propose un budget 2026, toujours prudent, mais surtout volontariste, sans augmenter les impôts et sans endettement supplémentaire, en recentrant sa capacité d'investissement sur la poursuite des projets déjà lancés, ceux permettant de réduire à la fois son empreinte énergétique et ses dépenses courantes, ou encore ceux qui sont largement subventionnés.

En 2026, à la faveur d'une épargne qui progresse et grâce à des subventions d'investissement qui demeurent conséquentes, elle prévoit de financer près de 15,6 M€ de dépenses d'équipement, qui s'inscrivent dans un volume d'investissement pluriannuel de 80 M€ entre 2025 et 2029.



Glossaire

- CAR : Contrat d'Aménagement Régional
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
- CRD : Capitale Restant Dû
- CTM : Centre Technique Municipal
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DILICO : Dispositif de lissage conjoncturel
- DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
- DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FAC : Fonds d'Aménagement Communal
- FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
- FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
- IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
- PLFI : Projet de Loi de Finances Initial
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements
- TA : Taxe d'Aménagement